



## Devis signé, délai d'exécution ?

-----  
Par Ingrid

Bonjour, je suis artisanne maçonne en auto entreprise.

J'ai fait un devis pour l

a réalisation d'enduits. Devis signé en juillet 2022. Pour arranger la maîtrise d'uvre, je n'ai pas indiqué de date de début ou fin chantier.

Cela fait 6 mois donc et toujours pas de date pour le début et fin de chantier.

Le devis est il quaduque ?

Quel recours ai je pour annuler ce devis , qui désorganise mon activité ?

Merci de votre attention

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez pas mis de durée de validité du devis ?

A-t-il été signé par le client ?

A-t-il versé un acompte ?

-----  
Par Ingrid

Mon devis est valable 1 mois . Remis au client le 20 juillet 2022, signé par le client le 25 juillet 2022. Les délais sont donc respectés pour la signature.

C'est pour l'exécution des travaux qu'il n'y a aucune date notée, puisque qu'on avait un accord verbal , seulement !

Aucun acompte versé.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

"Le devis est une offre de contrat qui engage le professionnel dès lors que le consommateur a accepté le devis."

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31144]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31144[url]

Vous ne pouvez vous en dégager qu'avec l'accord du client.

-----  
Par Ingrid

Je vous remercie monsieur ou madame Yapasdequoi :) , pour vos conseils. Bonne continuation